

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2025
DATE D'AFFICHAGE : 17 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 15
NOMBRE DE VOTANTS : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, Mme DELHAYE, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme ROUSSELLE (procuration à M. DAMBRICOURT), Mme SOLTYSIAK (procuration à M. VANPOPERINGHE), M. BUCKMAN (procuration à M. AVART), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à M. DUCROCQ), M. ODIEVRE, Mme CABRE (procuration à M. DESCHODT), M. REVILLON.

N°2025/041 CREATION D'UN POSTE DE CHEF DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de nommer un agent qui, en plus de participer aux missions sur le terrain, assurera le suivi quotidien de l'équipe technique et assistera la Directrice générale des services ainsi que l'Élu référent dans le suivi technique des bâtiments, il convient de créer un poste de Chef des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (20 votants : 16 pour – 4 contre) :

1. La création d'un emploi de Chef des services techniques à temps complet pour l'exécution des tâches techniques (espaces verts, peinture, réparations diverses, préparation des festivités, etc.), l'encadrement et la coordination de l'équipe des agents techniques, la gestion du patrimoine bâti (entretien et sécurité) ainsi que des parcs matériel et automobile, le suivi des habilitations et des absences des agents, à compter du 1er Janvier 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique principal de 1^{re} classe, d'Agent de maîtrise ou d'Agent de maîtrise principal.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de l'agent.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 1 DEC. 2025

ID : 059-215906470-20251126-2025_041-DE

SLOW

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'Inscrire au budget les crédits correspondants.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.